

Éric Le Bourg,

Centre de Recherches sur la cognition animale (CRCA), Centre de Biologie Intégrative (CBI Toulouse), Université de Toulouse, CNRS, UPS, Toulouse, France, courriel : <eric.le-bourg@univ-tlse3.fr>.

Projections démographiques et financement des retraites

Pour éclairer les débats sur la réforme des retraites, il faut pouvoir disposer d'hypothèses solides sur l'évolution de l'espérance de vie.

Le problème des retraites revient régulièrement dans l'actualité depuis la réforme de 1993, dite Balladur, ayant porté la durée de cotisation à 40 annuités dans le secteur privé, calculé la pension sur la base des 25 meilleures années, et non plus 10, et indexé les pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Cette première réforme diminuait le « coût » des retraites en augmentant de fait l'âge de départ et en diminuant au fur et à mesure des années de retraite leur montant, puisque les prix évoluent moins vite que les salaires sur le long terme. Toutes les réformes depuis 1993, d'une manière ou d'une autre, ont eu pour but de diminuer les retraites à verser en agissant sur l'âge effectif de départ et leur montant, les gouvernements successifs s'interdisant d'augmenter les cotisations salariales et patronales. Dans le même temps, les partisans de la retraite par capitalisation, chaque salarié constituant sa propre retraite par l'achat de plans-retraite, souhaitent confier l'argent des pensions aux banques et assurances, mais cette voie n'est plus favorisée dans le rapport de Blanchard et Tirole (2021, pages 100 et 442), du fait entre autres de la « faiblesse des taux d'intérêt traduisant l'apparition d'un excès d'épargne par rapport à l'investissement ». Une autre raison de l'abandon par beaucoup des projets de capitalisation est que toute réforme des retraites doit,

pour être acceptée par ceux qui vont en subir les conséquences, se prévaloir de l'intérêt général. La retraite par capitalisation n'a aucune justification de cet ordre et est massivement rejetée, chacun comprenant qu'elle profite d'abord aux banques et assureurs et que les placements financiers comportent toujours des risques.

Du fait en particulier de la baisse de la mortalité aux âges jeunes et de la quasi-suppression de la mortalité infantile, l'espérance de vie a fortement augmenté depuis plus d'un siècle et, plus récemment, du fait des progrès médicaux aux âges avancés. Le résultat, ajouté à une forte fécondité pendant les années du baby-boom, est l'existence d'un nombre important de personnes âgées ayant de plus une retraite plus longue et d'un montant augmentant au fur et à mesure des générations, en particulier parce que les femmes ont plus souvent que jadis des carrières complètes. Tout ceci est parfaitement exact et il est logique de considérer que si de nouveaux moyens doivent être trouvés afin d'assurer à nos aînés une retraite dans des conditions satisfaisantes, il faut le faire. Ce raisonnement justifie donc la mise en place de réformes des retraites si ces nouvelles sources de financement sont nécessaires. Dans ce cadre, le débat portera donc sur la nature des réformes à mettre en place et c'est le rôle des

syndicats et partis politiques de faire leurs propositions. Certains privilégieront la recherche d'économies, par un recul de l'âge de départ, une augmentation de la durée de cotisation, une sous-évaluation des pensions, etc., alors que d'autres prôneront la recherche de nouveaux moyens financiers par l'augmentation des cotisations et des salaires, une politique de plein-emploi, une fiscalité moins favorable aux hauts revenus et au capital, etc. Notons que des réponses différentes sur les financements n'impliquent pas forcément des divergences fondamentales sur l'architecture du système des retraites. Ainsi, la nécessité d'une unification des régimes est aussi bien soutenue par la réforme présentée par le gouvernement, fustigeant les « 42 régimes » (Gouvernement, 2020a), que par la CGT, plaidant pour une « Maison commune des régimes de retraite » (Le Duigou, 2018), le Parti communiste (Parti communiste français, 2019), ou l'auteur (Le Bourg, 2008).

Pour discuter sérieusement des retraites, tous les acteurs partent du principe que les projections du coût des retraites sont basées sur des calculs incontestables et que donc le débat ne porte que sur la réponse à apporter. De fait, si les projections démographiques utilisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) sont très différentes de la réalité, cela risque de donner un

diagnostic erroné de la situation. L'objet de cet article est de faire le point sur ces projections.

Les projections démographiques de l'INSEE sont-elles erronées ?

L'INSEE publie régulièrement des projections démographiques, par exemple pour 2005-2050, 2007-2060, 2013-2070 qui, en particulier, font différentes hypothèses d'espérance de vie haute, centrale ou basse, qui sont utilisées par le COR pour estimer les besoins de financement des retraites. Le « scénario central » est celui mis en avant par le gouvernement dans son projet de loi de 2020 (article 56. Gouvernement, 2020b) et c'était jusqu'en 2020 celui retenu préférentiellement par le COR (COR, 2020, page 23), celui de 2021 se basant sur le scénario bas d'espérance de vie (COR, 2021, page 23).

De fait, la figure 1 montre que pour chacune des projections de l'INSEE, retenir le scénario central a généralement été une erreur. La figure 2 illustre l'écart observé en 2019 entre l'espérance de vie observée et les projections dans chacune de leurs variantes (les données de 2020 sont encore provisoires et cette année est fortement affectée par la Covid-19). Pour les hommes, la projection haute de 2005-2050 reflète mieux la réalité observée que les centrale et basse, pour celle de 2007-2060 le scénario central est proche de la réalité, et pour 2013-2070 c'est la projection basse. En somme, les projections retenues par le COR ont sous-estimé puis surestimé la progression de l'espérance de vie des hommes. Pour les femmes, le scénario central est adapté pour 2005-2050, mais c'est le scénario bas par la suite et le COR a surestimé l'espérance de vie. En résumé, le COR a longtemps retenu le scénario central, tendant à surestimer l'espérance de vie et donc les besoins de financement.

Depuis 2021, le COR retient le scénario bas de fécondité (1,80 enfant par femme) plutôt que le scénario central (1,95 enfant). Toutefois, la descendance finale observée en France est toujours un peu supérieure à 2 enfants

par femme y compris pour celles nées vers 1980 (Institut national d'études démographiques, 2021). En particulier, « la diminution du nombre total de naissances est donc en majeure partie liée à la variation du nombre de femmes à chaque âge, entre 15 et 50 ans et plus particulièrement entre 20 et 40 ans » (Breton *et al.*, 2020), du fait d'une baisse du nombre de naissances entre 1985 et 1995. Ce nombre de naissances augmentant par la suite jusqu'en 2010, une remontée du nombre absolu de naissances est à prévoir, toutes choses égales par ailleurs. Il est possible que le scénario central de 1,95 enfant par femme correspondra plus à la réalité future que celui maintenant retenu de 1,80.

L'erreur sur les projections d'espérance de vie découle du fait que, comme certains démographes, en France ou ailleurs, l'INSEE a privilégié des hypothèses sur la longévité humaine qui ne tiennent pas assez compte des données biologiques, ce qui aboutit à des hypothèses de progression continue de l'espérance de vie, voire de la longévité maximale, comme si celle-ci était sans limite (Le Bourg, 2012). Ainsi, le scénario haut de 2013-2070 projette une espérance de vie de 96 ans pour les femmes en 2070 (Figure 1) et on peut se demander si l'INSEE va projeter un ralentissement notable après 2070 ou une progression nous amenant à bien plus de 100 ans. La longévité maximale étant d'environ 115 ans, de telles hypothèses aboutissent à prévoir que la majeure partie de la population mourra dans un intervalle de temps très réduit, ce qui n'est jamais observé (Le Bourg, 2012).

Des conséquences pour l'estimation des déficits et le besoin de financement ?

Les hypothèses d'espérance de vie retenues par le COR ont-elles contribué à des erreurs sur le montant prévisible des déficits des régimes de retraite, et donc sur les besoins de financement ? Le COR a estimé durant les années passées les déficits prévisibles en 2020, en

particulier en se basant sur des taux de chômage de 7 à 9 %, proches de ce qui est observé. Toutefois, du fait de la crise de la Covid-19, le déficit en 2020 est très élevé (0,8 % du PIB) et il est donc préférable de comparer ces prévisions pour 2020 à la dernière année avant la crise, soit 2019, quand le déficit était inférieur à 0,1 % (COR, 2021, p. 97). En 2006, le COR prévoyait un déficit de 1 % du PIB (COR, 2006, p. 181), 1,4 % en 2007 (COR, 2007, p. 71), 2,1 % en 2010 (COR, 2010, p. 25), 1 % en 2012 (COR, 2012, p. 38), 0,4 % en 2015 (COR, 2015, p. 45), 0,2 % en 2016 (COR, 2016, p. 46), 0,4 % en 2017 (COR, 2017, p. 64). On le voit, les prévisions sont variables d'une année sur l'autre, d'un facteur 10, et devraient donc inciter à la prudence quant à l'estimation des déficits, d'autant plus que les rapports successifs du COR n'ont pas prévu que le déficit pourrait être quasiment nul, comme cela s'est pourtant produit de 2017 à 2019 (COR, 2021, p. 97). Rien ne permet d'affirmer que les erreurs sur le montant des déficits soient seulement dues aux erreurs de scénario d'espérance de vie, mais elles y contribuent en faisant l'hypothèse que les retraités vivront plus longtemps qu'observé. Dans ce contexte, il est possible que certains de nos citoyens, en particulier des responsables syndicaux et politiques, aient privilégié certaines mesures qu'ils n'auraient pas choisies s'ils avaient eu une perception plus exacte des réalités.

La nécessité de prévoir que l'espérance de vie pourrait stagner, voire diminuer

Le COR a maintenant opté pour le scénario d'espérance de vie basse de 2013-2070, et les projections démographiques seront mises à jour fin 2021 par l'INSEE. On peut donc espérer que les estimations de déficit futures seront moins erronées que précédemment. Toutefois, toutes les projections de l'INSEE font l'hypothèse d'une progression continue et régulière de l'espérance de vie (Figure 1). Ce point de vue est dépassé, car écartant la

possibilité de baisses de l'espérance de vie ponctuelles (2003, 2012, 2015, chez les femmes) ou plus durables (2020, 2021 ?), alors qu'elles se produisent pourtant. Ceci pouvait être attendu maintenant que la mortalité aux âges jeunes est faible et que les variations d'espérance de vie d'une année à l'autre sont d'abord le fait des personnes âgées. Vienne un événement comme une grippe sévère et l'espérance de vie stagne ou baisse (Le Bourg, 2019, 2021) et, les autres années, elle ne peut que faiblement progresser car elle est déjà très élevée, se rapprochant petit à petit de la longévité maximale observée, autour de 115 ans. Il serait donc souhaitable que les projections envisagent aussi une stagnation, voire une ou des baisses de l'espérance de vie ponctuelles ou plus durables. De même, il semble nécessaire que les scénarii mettent une borne à l'espérance de vie envisagée en fin de projection, ce qui serait plus en phase avec la réalité biologique: si l'espérance de vie peut encore augmenter, on ne voit guère comment elle pourrait atteindre 100, 105, ou 110 ans (Le Bourg, 2012).

Conclusions

La prochaine élection présidentielle va mettre sur le devant de la scène de nouveaux projets de réforme des retraites. On ne peut guère avoir d'illusions sur le sérieux des arguments qui seront avancés par certains, comme cette ex-présidente du Medef qui expliquait en 2010 que l'espérance de vie approchait les 100 ans (Le Bourg, 2010). D'autres, s'inquiétant sincèrement du financement des retraites, devraient prendre garde à se baser sur des estimations réalistes avant d'avancer leurs propositions. Lors de la campagne présidentielle de 2012, Jean-Luc Mélenchon avait ainsi expliqué lors de son meeting de Toulouse le 6 juin 2012 que «l'espérance de vie diminue dans les pays développés», ce qui était une erreur. Interrogé par la presse, il avait mis 4 mois pour dire qu'il voulait «naturellement parler de l'espérance de vie en bonne santé» (Mélenchon, 2012). L'espérance de vie ne progresse plus guère et c'est normal puisque nous nous rapprochons de la longévité maximale de

l'espèce humaine: il est illusoire de penser que nous allons tous mourir entre 105 et 115 ans (Le Bourg, 2012). Dans ce contexte, ce qui compte est de permettre au plus grand nombre de vivre le plus longtemps possible dans les meilleures conditions possibles. Notre système de retraite par répartition, même s'il est très perfectible, permet à beaucoup de vivre dans des conditions acceptables et il n'y a pas de raison de dégrader encore les conditions pour en bénéficier si cela est inutile. Si le besoin de financement était avéré dans les années à venir, peut-être faudrait-il s'interroger sur la pertinence d'une politique économique faisant la part belle à la précarité des jeunes, aux faibles salaires, au chômage qui, de fait, diminue les sources de financement et implique forcément pour financer les retraites de s'attaquer aux salariés, futurs retraités et retraités en diminuant les pensions. Prétendre vouloir sauver les retraites en diminuant les retraites à payer fait un peu penser au pompier pyromane...

Pour en savoir plus sur ce sujet, lire, du même auteur, sur le site d'*Économie&Politique*, «Fécondité, espérance de vie, et réformes des retraites».

Références

- Blanchard O, Tirole J. (rapporteurs) (2021), *Les grands défis économiques*, Rapport remis au Président de la République en juin 2021.
- Breton D., Barbieri M., Belliot N., d'Albis H., Mazuy M. (2020), «L'évolution démographique récente de la France: situations et comportements des mineurs», *Population* 75: 465-526.
- Conseil d'orientation des retraites (2006), Rapport du COR mars 2006, *Retraites: perspectives 2020 et 2050*.
- Conseil d'orientation des retraites (2007), Rapport du COR, *Retraites: 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008*.
- Conseil d'orientation des retraites (2010), *Retraites: perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010*.
- Conseil d'orientation des retraites (2012), *Retraites: perspectives 2020, 2040 et 2060*.
- Conseil d'orientation des retraites (2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2015.
- Conseil d'orientation des retraites (2016), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2016.
- Conseil d'orientation des retraites (2017), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2017.
- Conseil d'orientation des retraites (2020), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, novembre 2020.
- Conseil d'orientation des retraites (2021), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2021.
- Gouvernement (2020a), *Projet de loi organique relatif au système universel de retraite*, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2622_projet-loi#>.
- Gouvernement (2020b), *Projet de loi instituant un système universel de retraite (Procédure accélérée)*, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2623_projet-loi#>.
- Institut national d'études démographiques (2021), *Fécondité des générations*, <<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/naissance-fecondite/fecondite-generations/>>.
- Le Bourg E. (2008), *Bienvenue chez les vieux?*, Vuibert, Paris.
- Le Bourg E. (2010), «Laurence Parisot raconte n'importe quoi», *l'Humanité*, 16 février, p. 3, <<http://www.humanite.fr/node/433023>>.
- Le Bourg E. (2012), «Forecasting continuously increasing life expectancy: what implications?», *Ageing Res. Rev.*, 11: 325-328.
- Le Bourg E. (2019), «Is life expectancy of French women going to plateau and oscillate?», *Gerontology*, 65: 288-293.
- Le Bourg E. (2021), «Epidemics and forecasts of life expectancy», *Gerontology*, sous presse.
- Le Duigou J.-C. (2010), *Faut-il changer de système de retraite?*, in Le Bourg E. (coord.), *Retraites, démographie, santé... Vieillir en France aujourd'hui et demain*, Vuibert, Paris.
- Mélenchon J.-L. (2012), *L'espérance de vie baisse bien dans 9 pays de l'UE*, <<http://europe.jean-luc-melenchon.fr/2012/10/03/lesperance-de-vie-baisse-bien-dans-9-pays-de-lue/>>.
- Parti communiste français (2019), *Propositions du PCF pour une réforme des retraites digne du 21^e siècle*, <https://www.pcf.fr/propositions_du_pcf_pour_une_r_forme_des_retraites_digne_du_21e_siecle>.

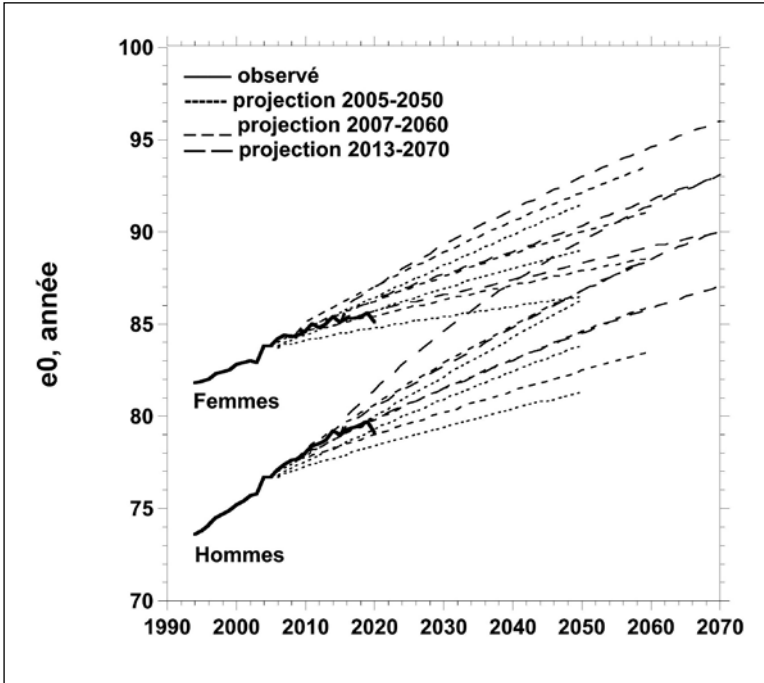


Figure 1. Projections de l'INSEE pour 2005-2050, 2007-2060, 2013-2070, et résultats observés de 1994 à 2020 (provisoire pour 2020). Pour chaque projection, les scénarios bas, central et haut montrent l'espérance de vie à la naissance projetée (e0).

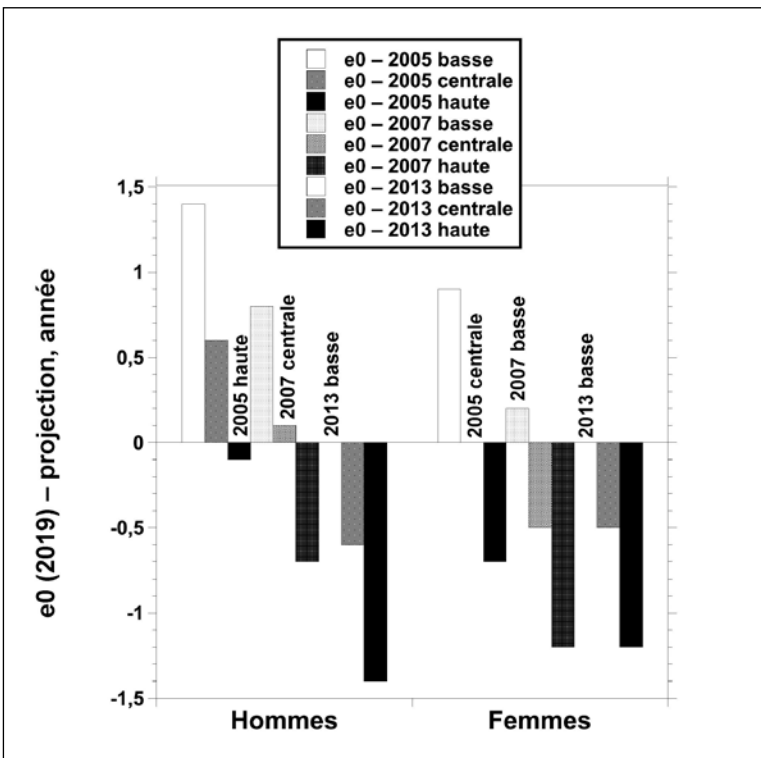


Figure 2. Écarts en 2019 entre l'espérance de vie observée (e0) et les différents scénarios de l'INSEE dans leurs variantes basse, centrale, et haute. Un écart positif indique que e0 était plus élevée que la projection considérée en 2019 et un écart négatif que e0 était moins élevée. Le scénario le plus proche de la réalité est indiqué.

